



Paris le 18 octobre 2024

## **Retraite : les avocates et avocats sont là et n'oublient pas**

Nous n'avons pas oublié. En 2019 et 2020, nous avons souffert ensemble, durement éprouvés par les conséquences des grèves contre la réforme des retraites. Nos cabinets ont vacillé, nos revenus ont chuté, et pourtant, nous avons tenu bon. Ce combat pour préserver l'indépendance de notre profession et la pérennité de notre régime de retraite a laissé des traces, tant personnelles que collectives. Mais nous étions unis, avec la conviction que la sauvegarde de notre autonomie était essentielle à l'exercice de notre métier.

Aujourd'hui, l'article 23 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 vient trahir les promesses durement obtenues. Cet article prévoit que la revalorisation de la retraite de base, jusqu'à présent votée par les élus de la CNBF, interviendrait désormais selon les modalités applicables au régime général par l'application automatique d'un indice Insee, venant de nouveau remettre en cause l'autonomie de notre régime et, ce faisant, l'indépendance de notre profession.

Rappelons que le régime de retraite de base permet à tou.tes les avocat.e.s de percevoir une pension du même montant, quel que soient leurs revenus perçus en cours de carrière et les cotisations versées, et permet à la profession via la CNBF de conserver le pilotage et la maîtrise de la fixation des cotisations et prestations (les unes finançant les autres dans un régime par répartition).

Mais il ne s'agit pas que de notre profession : c'est l'ensemble du régime de retraite par répartition qu'il faut défendre et nous participons à son maintien puisqu'une partie des cotisations des avocats.e.s est versée aux régimes de retraite déficitaires, grâce à la gestion équilibrée de notre régime.

Nous nous associons aux réactions fermes de la CNBF, du CNB, du barreau de Paris, de la Conférence des bâtonniers, ainsi qu'à celles des syndicats qui se sont déjà exprimés avec vigueur à ce sujet.

Le SAF exige le retrait de ce projet.

Le SAF appelle à l'union de tous nos confrères et consœurs, à la réanimation de l'intersyndicale et à la mobilisation massive pour faire front contre cette menace.

Ensemble, réaffirmons notre détermination à préserver l'indépendance de notre profession et la sauvegarde de la retraite par répartition et à résister à toute forme de contrôle étatique de notre avenir.